



La contractualisation peut-elle sauver l'agriculture africaine ?

Par Stanislas Ndayishimiye

Diffusion RFI : mardi 5 décembre 2017



Une coopérative agricole de cacao de la région de Guiglo, en Côte d'Ivoire.
Sia KAMBOU / AFP

L'agriculture contractuelle constitue souvent une niche dans certains pays africains. Elle assure un revenu régulier aux petits producteurs, mais à petite échelle. Peut-elle être un moteur de développement à l'échelle d'un pays ? « Promesses et chausse-trappes de l'agriculture contractuelle en Afrique », c'est sous ce thème que Farm (la Fondation pour l'agriculture et la ruralité dans le monde) et Pluriagri, un bureau d'études de la filière céréalière, ont organisé un colloque le 24 novembre à Paris.

Assurer un revenu décent et pérenne aux producteurs agricoles, c'est l'un des objectifs de la contractualisation. Des contrats où chaque partie signataire doit être gagnante.

Société transformatrice de fruits au Burkina Faso, Dafani produit aujourd'hui des jus de mangue. Elle travaille principalement avec environ 400 petits producteurs et avec quelques coopératives qui « sont rassurées », selon Boubacar Diakité, directeur d'exploitation de la société. « Parce que Dafani va prendre toute leur production, mais il y a en même temps de la flexibilité. Tout le débat, c'est quand l'offre et la demande commencent à varier, est-ce que les deux parties jouent franc jeu ? Est-ce que l'esprit du contrat est respecté ? Si la production de mangue n'est pas très bonne, on va au-delà du contrat », dit-il.

Des coopératives au fonctionnement d'entreprises

Dans la contractualisation, les coopératives, qui fonctionnent aujourd'hui comme des entreprises, sont importantes, selon Djibril Diaw, président de la plateforme des initiatives du nord au Sénégal. « *Chaque producteur ne peut pas aller négocier son contrat, mais aujourd'hui, une coopérative est suffisamment armée pour négocier au nom de tous ses membres, explique-t-il. Et là, je pense que c'est le rôle primordial des coopératives. Les petits producteurs ont besoin des coopératives pour accéder à certains services, qui ne sont pas jugés rentables par les fournisseurs de services et donc les coopératives peuvent donner ces services-là, non financiers à leurs membres. Les coopératives peuvent également leur permettre d'accéder à des services financiers.* »

Des coopératives qui travaillent pour pérenniser et améliorer la production, la transformation et la distribution ou l'accès au marché.

Rude concurrence internationale aux organisations de producteurs en Afrique

Pour certaines productions, l'accès au marché local fait face à la concurrence internationale. Alors que le Togo produit suffisamment de maïs pour fournir une usine de transformation implantée dans le pays, celle-ci importe chaque année du Brésil les 40 000 tonnes dont elle a besoin, déplore Salif Ayéfoumi Olou Adara, président d'honneur de la CPC, la Centrale des producteurs de céréales du Togo. « *Notre coût de production du maïs au Togo est de 137 francs CFA le kilo. S'il faut vendre ce maïs-là, vendons-le au moins à 150 francs le kilo. Mais l'Unité nous disait qu'elle va acheter notre maïs à 120 francs. Nous avons négocié jusqu'à 140 francs difficilement en 2014, elle nous a payé 500 kilos seulement, à 140 francs. La société l'ETG aujourd'hui prend du maïs du Brésil et à 120 francs.* »

Pour Salif Ayéfoumi Olou Adara, la productivité est un facteur clé dans la commercialisation. Avec un rendement de seulement 2 tonnes à l'hectare, la production togolaise de maïs ne fait pas le poids face celle du Brésil, où le rendement est de 10 tonnes à l'hectare.